

# Le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2024/2025

## TECHNICIEN GÉOMÈTRE STAGIAIRE



# Bienvenue

## SOMMAIRE

- P. 2 Bienvenue
- P. 3 La DGFIP
- P. 4 La vie à l'ENFiP
- P. 5 Votre formation
- P. 7 Stage pratique probatoire
- P. 8 Le contrôle de connaissance
- P. 9 Votre titularisation
- P. 10 Votre carrière de géomètre
- P. 11 Vos congés
- P. 12 Les 1<sup>res</sup> affectations
- P. 13 Le Conseil de Promo
- P. 14 La CGT... Incontournable !
- P. 15 Bulletin d'adhésion

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale de Technicien géomètre des Finances Publiques.

Nous vous félicitons pour votre réussite au concours et vous souhaitons la bienvenue à l'ENFiP de Toulouse.

À la DGFIP, vous n'êtes pas sans le savoir, la CGT Finances Publiques défend avec acharnement la mission topographique, les géomètres du cadastre et leurs missions.

Elle est à l'initiative des actions menées sur le terrain depuis bientôt 3 ans pour s'opposer à l'expérimentation du foncier innovant, le transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP et la mise en place de Gérer Mes Bien Immobiliers (GMBI).

Le guide que vous tenez entre vos mains a pour objet de répondre aux nombreuses questions que vous vous posez : déroulement de la formation en école et en stage, vos droits, votre rémunération, les modalités de votre titularisation et de votre affectation, la suite de votre carrière.

Syndicat de luttés et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts... à commencer par la réussite de votre « année d'école »...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter.

## VOS CORRESPONDANTS

### ■ Sébastien WEBER

Secrétaire national en charge  
de la formation professionnelle  
Mail : sebastien.weber@cgt.fr  
Tel : 01.55.82.80.75 / 06.17.20.15.16



### ■ ESTELLE MOLLO GENE

Référente ENFiP Toulouse  
Mail : cgtenfip@gmail.com  
Port : 06.19.69.66.37  
Local intersyndical



# VOUS RENSEIGNER, VOUS CONSEILLER, VOUS DÉFENDRE !



## LA DGFIP AUJOURD'HUI, UNE RÉALITÉ DÉNONCÉE PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES

C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration, d'une dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et aux coupes budgétaires des 10 dernières années, que vous accédez au grade de technicien géomètre des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte et pourtant les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) fruit des réflexions du Ministre Darmanin acte la suppression de la quasi-totalité des trésoreries par leur regroupement dans des structures départementales (SGC), une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, la mise en pôle et le transfert de services entiers (relocalisation de proximité)...

C'est la majorité des résidences administratives qui ont été fermées (notamment toutes les trésoreries) et le nombre d'emplois supprimés - plus de 46 000 depuis 2002 donne le vertige.

Dans ce contexte le cadastre n'est pas épargné. Depuis le milieu des années 2000, la réforme CDI/CDIF a généré des centaines de suppressions d'emplois et provoqué l'éclatement des CDIF. Différents pôles ont été créés fragilisant l'accomplissement des missions : les PTGC chargés de la mission topographique, de l'accueil et de la délivrance de la documentation cadastrale aux professionnels du plan, les PELP chargés de l'évaluation et de la gestion des locaux commerciaux et industriels, et les PELH chargés de l'évaluation des locaux d'habitation.

Aujourd'hui, c'est le projet de « foncier innovant » qui remet directement en cause les missions des techniciens géomètres. Son objectif une mise à jour automatique du plan cadastral à l'aide d'un algorithme d'après les toitures détectées sur les photographies aériennes de l'IGN. L'objectif visé est clair : accélérer la réduction des effectifs au détriment de la mise à jour du plan.

# ENSEMBLE

# CONSTRUISONS L'AVENIR



Plus largement, ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme économique. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La loi dite de « transformation » de la Fonction Publique votée en 2019 s'attaque frontalement au Statut Général des fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes. Cette année, se sont plus de 1000 contrats qui doivent être signés, au détriment du recrutement par concours.

Cette loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion !!

## LA DGFIP DE DEMAIN AVEC VOUS ET LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualistes.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! **Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés.**



### RELATION STAGIAIRES :

➔ Carole Billon 05.61.15.85.60  
carole.billon@dgfip.finances.gouv.fr



### STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues handicapés, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle (contractuels-handicapés). Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

➔ Carole Billon 05.61.15.85.60  
carole.billon@dgfip.finances.gouv.fr

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire.

**Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.**

### L'INFORMATIQUE DE L'ENFiP

Vous serez pendant toute votre scolarité, à l'ENFiP de Toulouse, dans une salle de cours dédiée au Technicien géomètre et chaque stagiaire disposera d'un ordinateur portable. Cela vous permettra, comme le demandait la CGT depuis plusieurs années, de pouvoir consulter l'Intranet de la DGFIP et vos mails dans de bonnes conditions, notamment pour y recevoir les informations administratives.

L'école met à votre disposition un lieu d'étude, la Médiathèque, avec le matériel informatique à votre disposition.



### LE PERSONNEL DE L'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

[http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/or\\_organigramme.htm](http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/or_organigramme.htm)

### L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)



Vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

➔ Philippe DIDIER et David TERRADE / 05.61.15.85.32



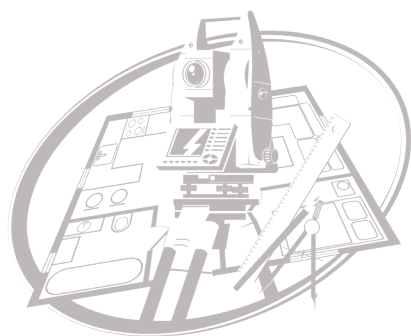
### LES AIDES SOCIALES

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2025, mais il existe des aides diverses qui vous sont ouvertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Vous pouvez consulter le livret "Action Sociale" de la CGT, et vous renseigner auprès du correspondant social de l'ENFiP.

➔ <http://www.dgfip.cgt.fr/enfip/>



## Déroulé de la Formation

SOCLE	HEURES
Référentiel Environnement DGFIP + Système fiscal français	6
Référentiel Cadastre	6
Référentiel RH (temps travail, FDD, carrière, CVT et RPS)	9
Référentiel positionnement (Déontologie, discrimination, dévelpt durable, sécurité)	7,5
Référentiel positionnement Technicien géomètre à la DGFIP	3
Référentiel communication	6
Référentiel relation à l'usager et gestion des situations délicates	6
Référentiel bureautique (Writer, Calc)	6
Référentiel poste de travail	3
Référentiel Recherche documentaire	4,5
Référentiel Rédaction administrative	6
Référentiel IR	9
Référentiel IS	3
Référentiel Gestion Publique	9
Référentiel Source du droit, hiérarchie des normes et organisation juridictionnelle	3
Référentiel Droit public	4,5
Référentiel Droit privé	10,5
Référentiel Droit privé focus cadastre	3
Référentiel Domaine	12

BLOC FONCIER	HEURES
La sécurisation foncière	3
Le plan cadastral son évolution et ses éléments caractéristiques + PCI Consultation	12
Notions de base en mathématiques (optionnel)	3
Aspect technique du plan	24
Cartographie	15
Planimétrie	42
Chantier méthode de levé alignement	31
Chantier carnets électroniques	50
PCI-Vecteur mise à jour	36
Chantiers utilisation du GNSS	62
Coordonnées locales et transfo	15
Qualité des mesures	21
DAO	27
PCI-Vecteur Formats d'échange et corrections d'anomalies	18
Chantier de synthèse méthodes de levés	42
Vérification des DA	24
DA partie MAJIC pour la Mise au point fiscale	3
Vérification et utilisation des orthophotographies	24
Procédure remaniement	12
<b>Chantier « probatoire » confection, conservation fiscale et topographique</b>	<b>70</b>
Programmation suivi des travaux terrain (techniques et fiscaux)	15
Publicité foncière	12
Notions fondamentales en urbanisme et obligations fiscales	6
Surf La relance, fiches de suivi et VSL	6
Outils MAJIC, VISUDGFIP ICAD et ICAD cartotheque	12
La documentation source du cadastre (RP, avis TF, imprimés FDL, issue MAJIC/BNDP ...)	6
Diffusion des données cadastrales (RP, avis TF, ...)	9
Les Impôts directs locaux : redevables et bénéficiaires	3
Les biens imposables aux IDL, le calcul de la valeur locative et le principe de l'annualité	3
Le système déclaratif : obligations, changements concernés	3
L'évaluation des propriétés non-bâties	3
L'évaluation des propriétés bâties	9
Les CCID	6

Vous allez suivre une formation qui va durer 12 mois. Elle est composée d'une formation en établissement, complétée par une formation pratique probatoire dans votre service de première affectation.

Vous allez suivre une formation en établissement de septembre 2024 à mai 2025.

Elle sera composée de deux phases : une formation aux fondamentaux du métier de géomètre à la DGFIP, et une formation pratique en établissement pour la mise en œuvre de ces fondamentaux techniques sur le terrain.



### La formation aux fondamentaux du métier de géomètre, d'une durée de 9 mois sera constituée :

- ➔ D'une partie « socle » d'un volume horaire de 117 heures. Elle correspond à un enseignement de connaissances communes à l'ensemble des agents de la DGFIP.
- ➔ D'une partie « bloc foncier » votre formation au métier de technicien géomètre du cadastre d'un volume horaire de 627 heures.

### Pendant la formation probatoire en école, vous suivrez les enseignements suivants :

- 1° Fondamentaux administratifs, juridiques et fiscaux,
- 2° Outils et techniques de confection et de mise à jour du plan cadastral,
- 3° Fondamentaux d'assise et de calcul des impôts directs locaux,
- 4° Outils et techniques de gestion du plan informatisé.

### Cette formation a pour objectifs principaux de :

- ➔ Vous permettre d'avoir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères économiques et financiers ;
- ➔ Vous donner une formation de base commune vous permettant d'acquérir les fondamentaux et les compétences nécessaires à l'exercice de vos futures fonctions au sein de la direction générale des finances publiques ;
- ➔ Vous permettre de développer les compétences techniques indispensables à l'exercice de votre premier métier ;
- ➔ Mettre en application des connaissances et compétences techniques générales sur le terrain.

**Enfin, la formation pratique en établissement pour la mise en pratique de fondamentaux techniques sur le terrain. D'une durée d'un mois, cette phase vous permettra de mettre en œuvre sur le terrain les outils et les méthodes de confection et de mise à jour du plan cadastral.**

### L'organisation des cours

Vous aurez (hors chantiers terrain) des séances de cours :

- ➔ De 3h le matin et de 3h l'après-midi ;
- ➔ Avec deux pauses de 15 mn.

L'amplitude horaire maximale de la journée sera de 8h30 à 17h, et s'y ajoute vos temps de trajets.

La CGT dénonce l'intensité de cette formation. Elle est la seule organisation syndicale à réclamer la libération de 3 demi-journées, à savoir :

- ➔ Les lundis matin et vendredis après-midi, afin de permettre aux stagiaires de disposer d'un véritable week-end auprès de leur famille,
- ➔ L'intégralité des mardis après-midi, pour que les stagiaires aient des temps d'assimilation des cours et pour refaire les exercices.

**LA CGT DÉNONCE L'INTENSITÉ DE CETTE FORMATION. ELLE EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À RÉCLAMER LA LIBÉRATION DE 3 DEMI-JOURNÉES !**

## CE QU'EN PENSE LA CGT

L'ensemble des scolarités des lauréats des concours A et B a été revue en profondeur et seule celle des techniciens géomètres ne l'avait pas été. Cette volonté à l'origine était purement dogmatique : la formation initiale coûte trop cher et peu importe l'investissement à long terme qui est fait en matière de formation initiale.

Depuis 3 ans de l'eau a coulé sous les ponts et les missions de la sphère foncière sont passées sous les fourches caudines du NRP, des réductions budgétaires qui l'accompagnent et remettent en cause le bon exercice des missions : transfert de la taxe d'urbanisme, révision des valeurs locatives des locaux d'habitations, foncier innovant, mise en place de GMBI, ...

Dans ce contexte les géomètres se voient détournés de leurs missions pour réaliser les tâches de bureau qui s'accumulent du fait du manque d'effectif : évaluations d'office depuis le bureau, suivi des signalements de la 5R, traitement des NPAI, transfert total de la vérification des DMPC (dévolue aux inspecteurs), accueil physique fiscal, e-contact.

Aujourd'hui, les tâches confiées aux géomètres sont variables d'un département à l'autre, d'un service à l'autre. Les services perdent l'expertise liée à la présence des géomètres sur le terrain : recensement

des éléments d'évaluation, suivi des travaux, réponse en temps réels aux questions des collègues, détection des constructions sauvages. De fait dans certains départements, les géomètres ne font pratiquement plus de terrain.

Au final, la scolarité passe de 12 à 9 mois. Le stage de découverte des services (comme c'est le cas pour les scolarités rénovées des IS et CS) passe à la trappe, idem pour le stage d'immersion fiscale. La formation « socle » reprise du contenu de la formation initiale « rénovée » des CS gagne quelques heures alors que la partie formation bloc fonctionnel passe de 1060 heures à 627 heures les chiffres parlent d'eux même...L'administration grave dans le marbre le recul de la mission topo des géomètres au profit du travail de bureau. Quant au stage d'application il passe de 6 mois à 3 mois (sans compter les éventuels congés annuels) devenant au passage probatoire...

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques. Mais ce n'est pas le choix que fait l'administration.



# Déroulé du STAGE

**Vous allez effectuer un stage pratique probatoire sur votre direction de première affectation de début juin à fin août 2025.**

**Pendant ce stage, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, qui comprend notamment un tutorat. Cette fonction est assurée par un ou plusieurs agents de catégorie B minimum.**

L'administration assigne quatre objectifs à cette phase de formation :

- ➔ La mise en application des connaissances et compétences acquises lors de la formation théorique en établissement ;
- ➔ La poursuite de l'apprentissage du premier métier ;
- ➔ La connaissance de l'environnement professionnel dans lequel vous exercerez vos futures fonctions ;
- ➔ Votre capacité à vous intégrer dans votre environnement.

Durant cette formation pratique probatoire d'une durée plus courte que celle d'autres cycles de formation initiale, vous ne serez pas autorisés à participer à des stages de formation continue.

Cependant, après votre titularisation, vous bénéficierez d'une formation obligatoire complémentaire.

## Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation pratique probatoire

Comme pour les inspecteurs et les contrôleurs stagiaires, votre chef de service vous évaluera sur deux unités de compétences (UC) :

- ➔ Une UC comportement et intégration dans le service ;
- ➔ Une UC « gestes métier ».

## CE QU'EN PENSE LA CGT

La CGT Finances Publiques condamne la mise en place d'un stage probatoire et la diminution de moitié du stage pratique qui passe de 6 mois à 3 mois. Pour la CGT Finances Publiques, le stage doit permettre de mettre en pratique les enseignements dispensés lors de la scolarité et non pas à sanctionner les stagiaires. Comment comprendre la réduction de la durée du stage alors que 6 mois ne sont pas de trop pour prendre ses marques dans les services et mettre en pratique les enseignements dispensés en école.

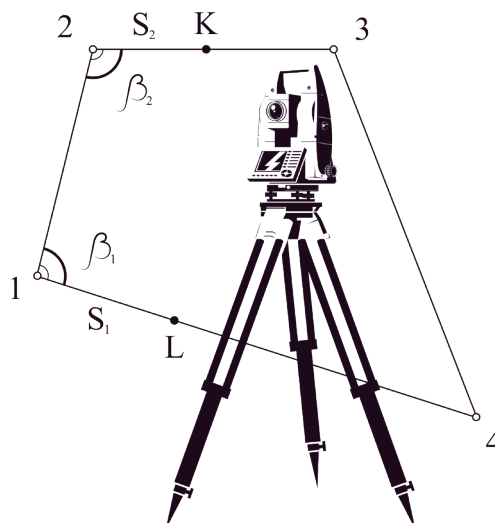
Votre chef de service formalisera un rapport intermédiaire uniquement si votre comportement ou vos compétences techniques n'ont pas donné satisfaction.

En tout état de cause et pour l'ensemble des stagiaires, le chef de service formalisera un rapport définitif pour consigner son évaluation de ces UC.

**Pour valider votre formation pratique probatoire, vous devrez avoir acquis ces deux UC lors du rapport définitif.**

### ATTENTION

Si votre chef de service estime que votre capacité à vous intégrer dans le service et que vos compétences techniques ne sont pas conformes à ce qu'il est en « droit » d'attendre d'un technicien géomètre stagiaire, il établira un rapport de stage intermédiaire pour pointer les marges de progrès attendues de votre part. Dans ce cas, ne restez pas isolés contacter les représentants de la CGT Finances Publiques pour vous venir en soutien.



# Contrôle de Connaissance

## L'évaluation

L'évaluation de la formation en établissement porte sur l'ensemble des enseignements dispensés et comprend 5 épreuves obligatoires (3 épreuves écrites et 2 épreuves orales individuelles). Chacune de ces épreuves a pour objet de valider une ou plusieurs Unités de Compétences (UC).

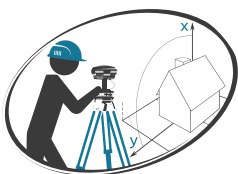
En cas d'absence justifiée à l'une des épreuves vous serez autorisés par le directeur de l'école de formation à vous présenter à une épreuve de remplacement. Le programme de l'épreuve de remplacement est identique à celui de l'épreuve qu'elle remplace.

Par contre, l'absence injustifiée à une épreuve conduit à considérer que les unités de compétences correspondantes sont non acquises.

**Au total, 9 unités de compétences (UC) sont évaluées pour les techniciens géomètres stagiaires.**

- 1 Fondamentaux DGFiP (épreuve écrite n°1 d'une durée de 2 heures) ;
- 2 Fondamentaux techniques (épreuve écrite n°2 d'une durée de 2h30) ;
- 3 Méthodes de levés et exploitation des données -calcul et report- (épreuve écrite n°3 d'une durée de 2h30) ;
- 4 Fondamentaux fiscaux (épreuve orale d'une durée de 30 minutes) ;
- 5 Confection du plan cadastral (épreuve orale d'une durée de 30 minutes)\* ;
- 6 Maintenance du plan cadastral (épreuve orale d'une durée de 30 minutes)\* ;
- 7 Vérification des documents d'arpentage (épreuve orale d'une durée de 30 minutes)\* ;
- 8 Mise en application terrain ;
- 9 Implication et intégration au sein du collectif de travail.

**ATTENTION :** Les UC « Confection du plan cadastral », « Maintenance du plan cadastral » et « Vérification des documents d'arpentage » sont l'objet de la 2<sup>e</sup> épreuve orale de 30 minutes.



➔ **A SAVOIR :** l'UC mise en application sur le terrain

sera appréciée à l'issue de la phase de formation en établissement en s'appuyant à la fois sur les travaux pratiques organisés pendant la phase de formation aux fondamentaux du métier de géomètre, et sur ceux réalisés pendant la phase de formation pratique en établissement.

**Pour valider votre formation en établissement, vous devez obligatoirement avoir validé au moins deux tiers des UC, soit 6 UC.**

Une épreuve écrite de rattrapage est organisée, pour les stagiaires n'ayant pas validé 2/3 des UC. Elle couvre l'intégralité des UC à l'exception de l'UC « comportement ».

### CE QU'EN PENSE LA CGT

Nous sommes opposés à des évaluations sanctions. Les stagiaires sont lauréats d'un concours et à ce titre, ont satisfait aux conditions pour accéder à une catégorie. Le but de la formation est de leur donner les outils pour exercer au mieux les métiers qu'ils auront à exercer tout au long de leur carrière. L'évaluation doit permettre de s'assurer que tous les stagiaires acquièrent les enseignements dispensés. L'administration doit mettre en oeuvre des séances de soutien pour les collègues en difficulté et de ce fait les accompagner dans leur apprentissage sans pour autant les sanctionner. Au contraire, l'administration évalue, sanctionne et cherche à éliminer les « vilains petits canards », qui se reposeraient sur leurs acquis.

### ☞ Cas particulier des lauréats de l'Examen Professionnel (EP)

Les lauréats de l'EP participent à l'évaluation de la formation, mais celle-ci n'a aucune incidence sur leur titularisation.

Aucune note chiffrée ne leur est attribuée, mais une fiche détaillant de manière littérale les éléments d'appréciation leur est remise à l'issue de chaque épreuve.

**Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique, l'administration et la CGT des difficultés éventuelles et des problèmes qui pourraient perturber votre scolarité.**

**Par expérience, toutes les situations difficiles se règlent si l'on s'y prend assez tôt !**





**Pour pouvoir être titularisé dans le corps des techniciens géomètres des finances publiques, vous devez avoir validé au moins 2/3 des UC de la formation en établissement ET les 2 UC du stage pratique probatoire.**

**Pour les stagiaires n'ayant pas validé leur formation, une Commission d'Évaluation des Compétences (CEC)** est constituée pour chaque promotion, d'un Administrateur Général des Finances Publiques, du Directeur de l'ENFiP et du chef d'établissement où vous avez suivi votre scolarité.

**Les stagiaires convoqués doivent s'expliquer sur les motifs de la non validation de :**

- Leur formation théorique,
- Leur stage probatoire.

**Elle formule des propositions à la CAP :**

- ▶ Prolongement du stage probatoire.
- ▶ Redoublement de la scolarité.
- ▶ Reversement en C (pour les internes).
- ▶ Versement en C (pour les externes) avec obligation de suivre une scolarité d'agent des finances publiques.
- ▶ Licenciement.
- ▶ Réintégration dans le corps d'origine pour les internes et les stagiaires issus d'une autre administration.

Les représentants de la CGT Finances Publiques pourront vous aider lors de tout le processus.

La décision finale appartient au Directeur Général sur avis de la CAP compétente.

### **Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?**

C'est un organisme composé à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis.

### **La CAP de titularisation**

La CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas validé le cycle de formation.

- ▶ Pour les techniciens géomètres stagiaires qui ont validé le cycle une titularisation est prononcée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- ▶ Pour les techniciens géomètres stagiaires qui n'ont pas validé le cycle de formation, la CAP se prononce sur leur devenir.
- ▶ **La CGT revendique** le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !
- ▶ **La CGT demande que la CAP de titularisation** joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

### **Reclassement et date d'effet de votre titularisation**

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

- ▶ Les techniciens géomètres stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Technicien Géomètre du cadastre. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- ▶ Les techniciens géomètres stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

## **CE QU'EN PENSE LA CGT**

La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun à des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2<sup>ème</sup> concours !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

# Votre Carrière

**Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres cadastrateurs des Finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière. Il a été modifié, pour prendre en compte les effets du dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations) au 1/01/2017.**

Vous êtes actuellement Technicien Géomètre stagiaire et vous serez titularisé dans les conditions précisées page 9.

Vous déroulez ensuite votre carrière dans le grade de Technicien géomètre (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Géomètre, puis de Géomètre Principal :

- Soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- Soit par examen professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

### ► Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre

#### ➔ Par Tableau d'avancement :

- Avoir au moins 1 an dans le 8<sup>ème</sup> échelon de TG ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

#### ➔ Par examen professionnel :

- Avoir au moins atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de TG ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### ► Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre principal

#### ➔ Par Tableau d'avancement :

- Avoir au moins 1 an dans le 7<sup>ème</sup> échelon de géomètre ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

#### ➔ Par examen professionnel :

- Avoir au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de géomètre ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les services effectifs sont les services accomplis déduction faite des périodes interruptives d'activité qui sont :

- la disponibilité ;
- le service national (sont compris dans les services effectifs les périodes de réserve et d'engagement en qualité d'officier ou sous-officier) ;
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique) ;
- une partie du congé parental : le CP est considéré comme du service effectif dans sa totalité la 1<sup>ère</sup> année, puis pour moitié les autres années. Ce dispositif s'applique aux CP accordés à compter du 14/3/2012.

### GÉOMÈTRE PRINCIPAL

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	592	
10	574	3 ans
9	556	3 ans
8	539	3 ans
7	513	3 ans
6	489	3 ans
5	470	2 ans
4	446	2 ans
3	424	2 ans
2	409	1 an
1	397	1 an

### GÉOMÈTRE

Échelon	Indice Majoré	Durée
12	539	-
11	509	4 ans
10	485	3 ans
9	466	3 ans
8	457	3 ans
7	441	3 ans
6	421	2 ans
5	406	2 ans
4	395	2 ans
3	384	2 ans
2	377	1 an
1	376	1 an

### TECHNICIEN GÉOMÈTRE

Échelon	Indice Majoré	Durée
13	508	-
12	482	4 ans
11	462	3 ans
10	446	3 ans
9	436	3 ans
8	420	3 ans
7	401	2 ans
6	386	2 ans
5	377	2 ans
4	376	1 an
3	375	1 an
2	374	1 an
1	373	1 an

➔ Valeur point indice : 4,92278 au 1er juillet 2023



## Vos Congés

Avec la nouvelle scolarité, l'administration a décidé de proratiser les congés pour l'ensemble des stagiaires avant et après leur période de stage. Auparavant, les lauréats en service à la DGFIP avant leur admission bénéficiaient de la totalité de leur congés l'année de leur entrée à l'ENFiP. De même, l'ensemble des techniciens géomètres stagiaires lauréats des concours internes et externes bénéficiaient de la totalité de leur congés pour l'année en cours à l'issue de leur formation.

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2024)	Période de scolarité (1 <sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025)	Période postérieure à la scolarité (1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025)
Externes <sup>1</sup>	Néant		
Internes	<p><b>Congés annuels</b> : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p><b>ARTT</b> : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p><b>Jours de fractionnement</b> : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</p>	<p>Pendant la scolarité vous bénéficiez d'autorisations d'absences fixées par l'ENFiP</p>	<p><b>Congés annuels</b> : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p><b>ARTT</b> : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p><b>Jours de fractionnement</b> : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</p>

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas la possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT.

Entre septembre 2024 et août 2025, vous bénéficiez des suspensions de cours à l'occasion des vacances de la Toussaint, de Noël (quinze jours), d'hiver (une semaine en février) et du mois d'août en congés d'été. Vous bénéficierez également d'une semaine d'installation début juin à l'issue de la scolarité.

### Les autorisations d'absences

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

☛ **ATTENTION** : L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30<sup>ème</sup> du traitement pour une absence non autorisée ou non justifiée. Dans certains cas, l'ENFiP prélève également 1/30<sup>ème</sup> lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés. Ainsi l'ENFiP pourra opérer une retenue sur salaire de 1/30<sup>ème</sup> au delà de 4 retards non justifiés.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus souples que pour les agents titulaires et non l'inverse !

### Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.

#### CE QU'EN PENSE LA CGT

##### Les stagiaires perdent gros !

Si l'administration ne touche pas à la période de scolarité (suspensions de cours à Noël, en février et des congés d'été), elle réduit de manière drastique les congés annuels pré et post scolarité.

Auparavant, les stagiaires internes bénéficiaient de l'intégralité de leurs congés avant leur entrée en formation, soit 32 jours. Depuis la réforme de la formation, les internes ne disposent plus que de 24 jours avant leur entrée en formation et de 12 jours de congés à leur sortie d'école pour les internes et externes (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025).

Pour la CGT Finances Publiques, la question des congés avant, pendant et après la formation est fondamentale. L'administration ne tient pas compte de l'intensité de la scolarité : les cours sont denses, les stagiaires doivent réviser sur leur temps personnel, ils ne peuvent pas poser de congés durant cette période et ne disposent pas de temps d'assimilation.

## LE PROCESSUS D'AFFECTATION

Le dépôt de votre demande de 1<sup>ère</sup> affectation s'effectuera à l'aide du logiciel MOUV'RH, en janvier 2025. Ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques.

Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1<sup>ère</sup> affectation, interclassés dans le mouvement général de mutations des géomètres titulaires.

Votre affectation sera prononcée dans le cadre du mouvement national sur une direction – département – tout emploi.

Au sein du Service de la Documentation Nationale et Cadastre (SDNC), votre affectation sera la suivante : Direction (A15) – département – mission/structure (BNIC ou PHOTO).

Vous participerez ensuite au mouvement local de votre direction d'affectation pour obtenir un service.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES publiera un « Guide des 1<sup>ères</sup> affectations » en janvier 2025 et les élus de la CGT Finances Publiques seront présents à l'ENFIP de Toulouse lors de la période de rédaction et de dépôt des demandes. Ils répondront à toutes vos interrogations sur ce sujet.



Selon l'affectation obtenue, voici un aperçu des principales fonctions et responsabilités que vous occuperez :

### ✓ Service des Impôts Fonciers (SDIF) :

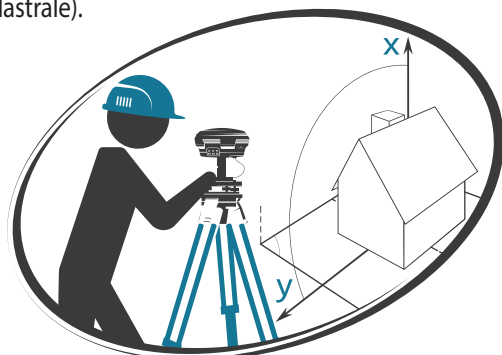
Vous serez soit responsable d'un secteur de conservation ou bien vous travaillerez en section topographique départementale (compétence départementale). En conservation, votre principale tâche sera la mise à jour du plan par méthode traditionnelle, plus rarement en rattrapage photo (pas à l'aide des ortho photographies de l'IGN).

### ✓ Service des Impôts Fonciers - échelon excentré du cadastre (SDIF/EEC) :

En principe, vous serez responsable d'un secteur géographique avec les mêmes missions que quelqu'un en SDIF conservation.

### ✓ Cadastre (CAD/GEOM) :

Vous serez affecté en SDIF-PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale).



INTERREGION	ANTENNES DE LA BNIC
OUEST	Nantes
	Orléans
SUD PYRENEES	Toulouse
	Montpellier
RHONES-ALPES-BOURGOGNE AUVERGNE FRANCHE-COMTE	Lyon
	Clermont-Ferrand
	Dijon
EST	Nancy
	Châlons-en-Champagne
ILE-DE-FRANCE	Saint-Germain-en-Laye
NORD	Amiens
	Caen
SUD-EST	Marseille
	Nice
SUD-OUEST	Bordeaux
	Limoges

### ✓ Brigade Nationale d'Intervention Cadastre :

La BNIC dispose d'un réseau de 16 antennes sur 16 résidences, avec 1 à 3 antennes par interrégion.

Vous serez donc amenés à effectuer de nombreux déplacements.



## Les conseils de promotion

Comme dans toutes les directions de la DGFiP, des instances de représentation des personnels existent à l'ENFiP.

Concernant les stagiaires dans les écoles, une instance unique de représentation est mise en place, le Conseil de Promotion.

Le directeur ou son représentant en assure la présidence.

Outre le président, chaque Conseil de Promotion comprend :

- ▶ Le ou les directeurs d'établissement ou son (ou leurs) représentant(s) ;
- ▶ Le ou les responsables des scolarités ;
- ▶ quatre enseignants ;
- ▶ Ainsi que des représentants élus des stagiaires.

Les représentants des stagiaires sont élus, chaque année, au scrutin de liste secret à un tour, à la représentation proportionnelle, avec attribution des sièges au plus fort reste. Le collège électoral est constitué par les stagiaires en scolarité dans les établissements concernés.

Il est attribué autant de sièges de titulaires que de suppléants.

**Les élections auront lieu mi-novembre 2024**, le Conseil se réunira 3 fois durant la scolarité des techniciens géomètres stagiaires.

**La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.**

### CE QU'EN PENSE LA CGT

Les modalités de fonctionnement de cette instance en font plus une réunion d'information qu'une véritable instance de dialogue.

**Pour la CGT**, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- Des représentants de stagiaires élus ;
- Des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- Des représentants de l'administration.

## N'hésitez pas à rejoindre la CGT et à vous proposer comme candidat !

### POURQUOI VOTER ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- Préparer collectivement les réunions des Conseils de promotion (lors des Heures Mensuelles d'Informations (HMI) en particulier) ;
- Faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- Transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

### RÉSULTATS AU CONSEIL DE PROMOTION 2023

La CGT est 2<sup>ème</sup> organisation derrière Solidaires dans les 3 conseils de promotion.

- ☛ Conseil de promotion des inspecteurs généralistes : **2 sièges sur 8 soit 28,05 % des suffrages exprimés.**
- ☛ Conseil de promotion de l'ENFiP de Toulouse : **2 sièges sur 5 avec 28,09 % des suffrages exprimés.**
- ☛ Conseil de promotion des contrôleurs stagiaires : **2 sièges sur 8 avec 23,74 % des suffrages exprimés.**



# Être syndiqué c'est participer !

- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

## Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 650 000 adhérents, est la deuxième organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire,

solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la Confédération Syndicale Internationale.

## La CGT : une force qui compte !

Le mécanisme est simple : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération CGT Finances) et dans la Fonction publique avec l'UFSE-CGT (Union des Fédérations et Syndicats de l'Etat).

**Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses nombreux élus en CAP nationales, des élus et représentants dans les différentes instances locales : Comité Social d'Administration Locale (CSAL) et Formation Spécialisée (ex CHSCT), Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article10635>

## La CGT pour la défense des services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combatta le plan Darmanin qui n'a qu'un objectif démanteler le service public de la DGFIP.

LE CANAL D'INFORMATION TELEGRAM →

**Sur internet et sur facebook : [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)**

**facebook : @cgt.finpub - @cgtenfip**

ENFIP  
La  
cgt  
Finances  
Publiques



@CGTENFIP

Dès aujourd'hui, à la DGFIP, rejoignez la CGT Finances Publiques



# Bulletin d'adhésion

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° DGFiP : .....

CONSTRUIRE  
ENSEMBLE  
L'ACTION  
REVENDICATIVE  
POUR GAGNER !

## ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

## ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

Date : ...../...../..... Signature :

**Montant de l'adhésion : Technicien géomètre stagiaire : 60 €**





PAS DE CONQUÊTES  
SOCIALES  
SANS *la* cgt  
LIBERTÉS  
SYNDICALES!

*la cgt notre force  
c'est vous!*